



## Syndicat FSU sduclias 93

Section des agents du Conseil Général de Seine Saint-Denis

BP 193 - 93006 BOBIGNY Cedex

Immeuble Gagarine, 8<sup>ème</sup> étage

messagerie : sdu93-fsu@cg93.fr Tel : 01-43-93-91-88 Fax 01-43-93-91-89

# REFORME DE LA CATEGORIE B UNE PROVOCATION POUR LES ASSISTANTS SOCIO EDUCATIFS ET LES EJE

### Rappel :

Le 21 février 2008, 4 organisations syndicales, (CFDT – UNSA – CFTC et CGC), sur 8 de la fonction publique ont signé un mauvais accord salarial, entérinant une perte de pouvoir d'achat **et** incluant le projet de réforme de la catégorie B. Seules celles ci ont pu participer aux discussions sur la catégorie B. Il a été publié un décret « coquille » (N°2010-329 du 22/03/10), ossature des futurs cadres d'emplois et corps et un décret indiciaire (N°2009-1389 du 11/11/09).

Trois ans plus tard, seul le décret sur les techniciens territoriaux est paru ! **Ceux des travailleurs sociaux de la de la FPT seront examinés en dernier : 2ème trimestre 2011 pour publication fin d'année.**

**La nouvelle grille des salaires un déni de reconnaissance des diplômes d'Etat :**

Contrairement aux autres emplois, les grilles de salaires des travailleurs sociaux sont les mêmes depuis leur publication en 1992. Dans le projet, au delà de quelques points en début et en fin de carrière, la carrière s'allonge et dès le 5<sup>ème</sup> échelon il y aura de grave perte de salaire !

Le gouvernement veut graver dans le marbre à Bac 2 les diplômes d'Etat du travail social. C'est injuste et contradictoire avec d'autres mesures : création du corps des professeurs des écoles, reclassement des infirmières.

**Bac + 3 années d'étude :  
c'est la catégorie A !**

Il est intolérable que seuls les diplômés du travail social obtenus après 3 années d'études ne relèvent pas du niveau 2 d'homologation des diplômes, ce qui permet le refus du reclassement en catégorie A.

Cette situation est inique au regard des responsabilités majeures des missions exercées: protection de l'enfance, insertion professionnelle, service social, PMI, crèches.....

Il est tout autant anormal que le seul débouché en catégorie A dans la FPT se fasse dans un cadre d'emploi à grade unique, à l'indice terminal inférieur à celui, par exemple, d'un technicien en fin de carrière !

## MOBILISATION LE 16 MARS 2011

### Pour la région parisienne Rendez-vous à 9 heures MADELEINE

Enfin, une intersyndicale s'est mise en place pour une première journée nationale d'action pour préparer la mobilisation nationale urgente qui s'impose.

Ce jour là, le projet du gouvernement doit être examiné par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale ; c'est l'occasion, ensemble de revendiquer la requalification et la revalorisation de métiers du travail social. (les décisions s'appliqueront aux 3 fonctions publiques)

Seul un mouvement d'ampleur à tous les niveaux, national et départemental, des personnels sociaux et éducatifs permettra d'imposer nos revendications :

- le passage en catégorie A
- une grille indiciaire correspondant à la reconnaissance de nos qualifications et responsabilités.

Les professionnels du social subissent des attaques sans précédent dans leurs pratiques. Ils font face à une diminution de moyens dans tous les domaines d'intervention et subissent des conditions de travail dégradées. La dévalorisation, voulue et annoncée dans le projet gouvernemental, des salaires et des carrières est le signe sans équivoque du mépris et de la déconsidération du travail éducatif et social.

**Il y a urgence à réagir et à se faire entendre !**

## Comparaison des salaires avec le projet de réforme dans la fonction publique territoriale

*(Exemple des assistants socio éducatifs, mais pour les EJE la réforme devrait aboutir aux mêmes grilles, avec les mêmes conséquences pour les rémunérations.)*

Le projet du gouvernement est inacceptable. Non seulement il ne répond pas à la revendication de requalification au niveau licence et d'intégration en catégorie A des travailleurs sociaux, mais les propositions qui sont faites dans le cadre de la réforme de la catégorie B constituent globalement une régression.

**Pour le 1<sup>er</sup> grade :** la durée de carrière augmente, le nombre d'échelons passe de 10 à 13 pour un gain indiciaire limité aux 3 premiers échelons, et un gain de 15 points sur le dernier échelon, et dès la 7<sup>ème</sup> année d'exercice perte de salaire par rapport à la situation actuelle !

**Pour le 2<sup>ème</sup> grade :** la durée de carrière augmente, le nombre d'échelons passe de 10 à 13, le gain indiciaire est nul en début de carrière et n'est que de 28 points sur le dernier échelon !

### Comparaison des salaires avec le projet de réforme dans la fonction publique territoriale

	Assistants socio éducatifs					
	Indice majoré		Durée Maximum		Durée Minimum	
	Actuellement	Projet gouvernement	Maxi actuellement	Maxi Projet	Mini Actuellement	Mini Projet
1	308	327 <b>(+19)</b>	1 an	1 an	1 an	1 an
2	317	332 <b>(+15)</b>	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	336	342 <b>(+6)</b>	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4	352	352 <b>(-)</b>	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
5	375	366 <b>(-9)</b>	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
6	397	380 <b>(-17)</b>	3 ans	2 ans	2ans 3 mois	1 an 9 mois
7	420	395 <b>(-25)</b>	3 ans	2 ans	2ans 3 mois	1 an 9 mois
8	446	412 <b>(-34)</b>	3 ans	3 ans	2ans 3 mois	2 ans 6 mois
9	468	431 <b>(-37)</b>	4 ans	3 ans	3 ans	2 ans 6 mois
10	500	452 <b>(-48)</b>		4 ans		3 ans 6 mois
11		473 <b>(-27)</b>		4 ans		3 ans 6 mois
12		493 <b>(-7)</b>		4 ans		3 ans 6 mois
13		515 <b>(+15)</b>				
total			22 ans	31 ans	16 ans 9 mois	27 ans et 6 mois

	Assistants socio éducatifs principaux					
	Indice majoré		Durée Maximum		Durée Minimum	
	Actuellement	Projet gouvernement	Maxi actuellement	Maxi Projet	Mini Actuellement	Mini Projet
1	375	376 <b>(+1)</b>	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
2	404	389 <b>(-15)</b>	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
3	429	404 <b>(-25)</b>	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
4	451	420 <b>(-31)</b>	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
5	474	442 <b>(-32)</b>	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
6	500	463 <b>(-37)</b>	4 ans	2 ans	3 ans	1 an 9 mois
7	534	483 <b>(-51)</b>		2 ans		1 an 9 mois
8		504 <b>(-30)</b>		3 ans		2 ans 6 mois
9		524 <b>(-10)</b>		3 ans		2 ans 6 mois
10		540 <b>(+6) *</b>		4 ans		3 ans 6 mois
11		562 <b>(+28) *</b>				
total			17 ans	24 ans	12 ans 9 mois	20 ans 9 mois

\*en 2012 uniquement

Pour le SNUCLIAS-FSU, les corps ou cadres d'emplois des travailleurs sociaux et personnels éducatifs pour les 3 fonctions publiques doivent être reclassés en catégorie A, sur la base de la reconnaissance des diplômes d'Etat à bac +3 au niveau licence. Les professionnels du social, doivent avoir de véritables perspectives de carrière avec des grilles indiciaires attractives et des possibilités d'évolution dans l'exercice des métiers

**Nous revendiquons des corps ou cadres d'emplois en référence au cadre d'emploi des attachés de la Fonction Publique Territoriale.**

# Mobilisons nous pour obtenir un vrai cadre A !